

and wishes to confirm that since the new site is within the boundaries of Ernest Harmon Base, no further action need be initiated by the United States authorities to acquire land.

3. The direct talks authorized between representatives of the United States Air Force and the Department of Transport which were concerned with the two easements (Areas 4 and 5) adjacent to the Receiver Site have been completed successfully. The Secretary of State for External Affairs expects that the easements will shortly be obtained.

4. The Secretary of State for External Affairs agrees to the Ambassador's proposal that this Note and the Ambassador's Note No. 192 of March 31, 1955 should be considered an amendment to the agreement affected by the exchanges of Notes of November 4 and 8, 1952¹, and May 1 and July 31, 1953². Ottawa, June 8, 1955.

¹ Treaty Series, 1952, No. 27.

² Treaty Series, 1953, No. 25.

II

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

Ministère des Affaires extérieures

CANADA

No. 1-153

No. D-183

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a l'honneur de vous adresser ci-joint le projet de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique. Le projet de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique est daté du 31 mars 1955. Il a pour objet de modifier l'accord de 1952 relatif à l'installation de bases aériennes aux Etats-Unis. Les modifications proposées concernent les zones de terrain et les installations de bases aériennes. Les renseignements pertinents sur ces modifications sont indiqués dans la section relative aux modifications de l'accord de 1952. Les renseignements pertinents sur les modifications de l'accord de 1952 sont indiqués dans la section relative aux modifications de l'accord de 1952. Les renseignements pertinents sur les modifications de l'accord de 1952 sont indiqués dans la section relative aux modifications de l'accord de 1952.

Ernest Harmon à Stephenville, Terre-Neuve. Les renseignements pertinents sur ces modifications sont indiqués dans la section relative aux modifications de l'accord de 1952. Les renseignements pertinents sur les modifications de l'accord de 1952 sont indiqués dans la section relative aux modifications de l'accord de 1952. Les renseignements pertinents sur les modifications de l'accord de 1952 sont indiqués dans la section relative aux modifications de l'accord de 1952.